

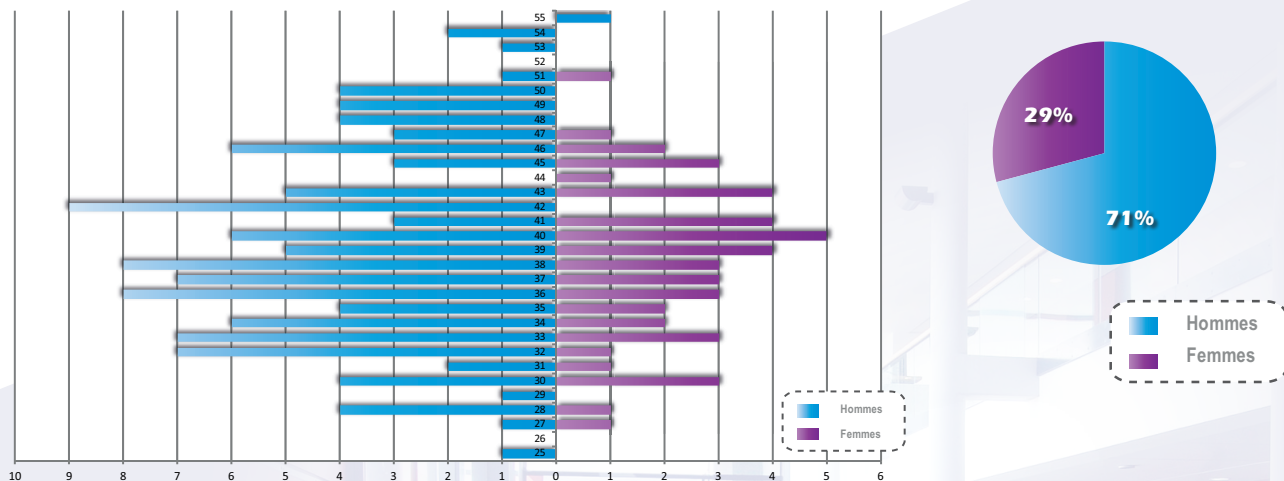
## Observatoire de la formation

### 22<sup>ème</sup> promotion de premiers surveillants pénitentiaires

#### A retenir

- Effectif : 198 répondants sur 212 inscrits, soit 93% de la promotion
- Entrée en formation : semaine du 15 juillet 2014, pour une durée de 3 mois
- Sexe : 71% d'hommes et 29% de femmes
- Age moyen : 38,9 ans
- Diplôme le plus élevé obtenu : 77% de bacheliers, dont 36% de diplômés de l'enseignement supérieur
- 2 élèves sur 3 ont déjà une expérience d'encadrement, professionnelle ou associative
- Mobilité géographique : 72% des répondants ont été affectés dans la DI où ils ont passé le concours
- L'adaptation au poste est la principale attente des élèves vis-à-vis de la formation

Graphique 1 : Pyramide des âges (Effectifs) – Structure par sexe (Proportions)



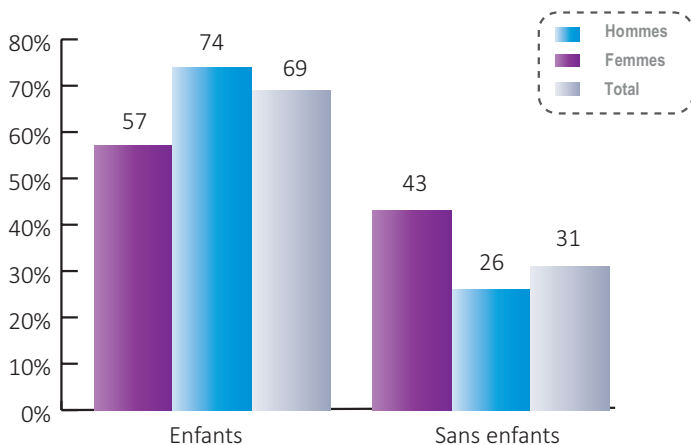
Pyramide des âges effectuée sur la base de 165 répondants : 33 élèves n'ont pas indiqué leur âge (9 femmes et 24 hommes)

La 22<sup>ème</sup> promotion de premiers surveillants compte 212 élèves. Parmi les 198 répondants, 29 % sont des femmes, soit une part identique à l'année précédente. Depuis quelques années, le poids de ces dernières au sein des promotions tend à se stabiliser, marquant ainsi un ralentissement du processus de féminisation. Alors que la part des femmes s'est accrue de 20 points entre la 10<sup>ème</sup> et la 18<sup>ème</sup> promotion, passant de 11 % à 33 %, elle oscille entre 24 % et 29 % sur les quatre derniers recrutements.

Par ailleurs, avec une moyenne d'âge de 38,9 ans, la 22<sup>ème</sup> promotion de premiers surveillants apparaît lé-

gèrement plus âgée que les précédentes, les promotions 20 et 21 présentant des moyennes respectives de 37,8 et 37,9 ans. La moitié des élèves est âgée de 35 à 44 ans, une tranche d'âges qui comprend 60 % des femmes et 47 % des hommes. Malgré cette différence, le sexe n'influe pas significativement sur l'âge d'entrée d'autant plus que les écarts tendent à se réduire. En effet, la moyenne d'âge des hommes (39,2 ans) et celle des femmes (38,3 ans) ne diffèrent plus que de un point contre deux lors de la promotion précédente. Enfin, 27 % des élèves sont âgés de moins de 35 ans et 22 % ont 45 ans ou plus.

Graphique 2 : Situation parentale par sexe – Proportions

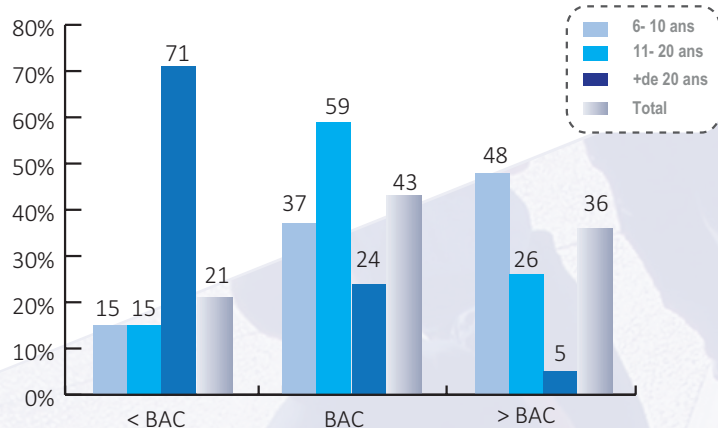


69% des nouveaux entrants se déclarent en couple, une part qui diminue significativement chez les femmes (58%). Cet écart s'accroît si l'on considère le statut marital puisque les femmes mariées sont sous-représentées de 20 points par rapport à la moyenne. Ainsi, 21% des nouvelles entrantes sont mariées contre 49% des hommes. Alors que les femmes intégrant la formation ont moins tendance à vivre en couple que leurs homologues masculins, elles sont également moins nombreuses à avoir des enfants. Seuls 57% d'entre elles ont au moins un enfant contre 74% des hommes.

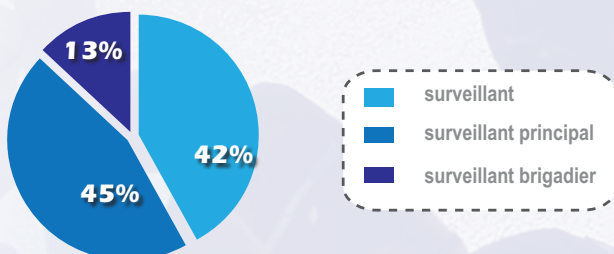
La formation de premiers surveillants apparaît donc moins accessible aux mères et aux femmes en couple, notamment mariées. Leur sous-représentation parmi les agents recrutés peut laisser penser que la famille reste un frein à l'évolution professionnelle des femmes surveillantes<sup>1</sup>.

Graphique 3 : Niveau du dernier diplôme obtenu selon l'ancienneté dans l'administration pénitentiaire – Proportions

La 22<sup>ème</sup> promotion de premiers surveillants compte 77% de bacheliers, dont 36% d'élèves diplômés de l'enseignement supérieur, des proportions comparables aux précédents recrutements. Il est intéressant de noter que plus l'ancienneté des agents au sein de l'administration pénitentiaire augmente, plus le niveau de qualification diminue. En effet, parmi les entrants ayant une ancienneté supérieure à 20 ans, 71% ont un niveau de diplôme inférieur au BAC contre seulement 15% de leurs collègues. À l'inverse, près de la moitié des élèves ayant 6 à 10 ans d'ancienneté sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ce déséquilibre s'explique par l'élévation progressive du niveau de qualification du corps des surveillants depuis 40 ans.



Graphique 4 : Dernier grade occupé – Proportions



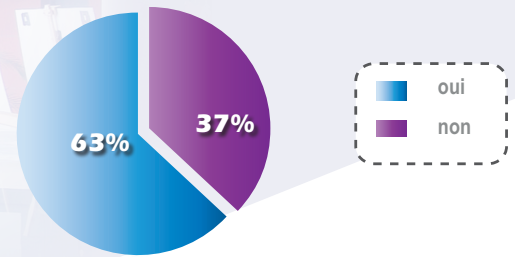
Les élèves de la 22<sup>ème</sup> promotion ont en moyenne 11,6 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, 10,3 ans pour ceux ayant intégré la formation par concours interne et 25,6 ans pour ceux inscrits sur liste d'aptitude. En raison des conditions d'accès au concours, la durée d'exercice avant l'intégration de la formation reste stable au fil des promotions. En cinq ans, l'ancienneté des élèves issus du concours interne n'a régressé que de 0,3 point tandis que celle de ceux admis sur liste d'aptitude s'est accrue de 1,4 point.

Au moment du passage du concours, 42% des entrants en formation étaient surveillant, 45% surveillant principal et 13% surveillant brigadier. Ces proportions sont relativement équivalentes entre les hommes et les femmes, à l'exception du grade de brigadier : seules 4% des femmes ont atteint ce grade contre 17% des hommes.

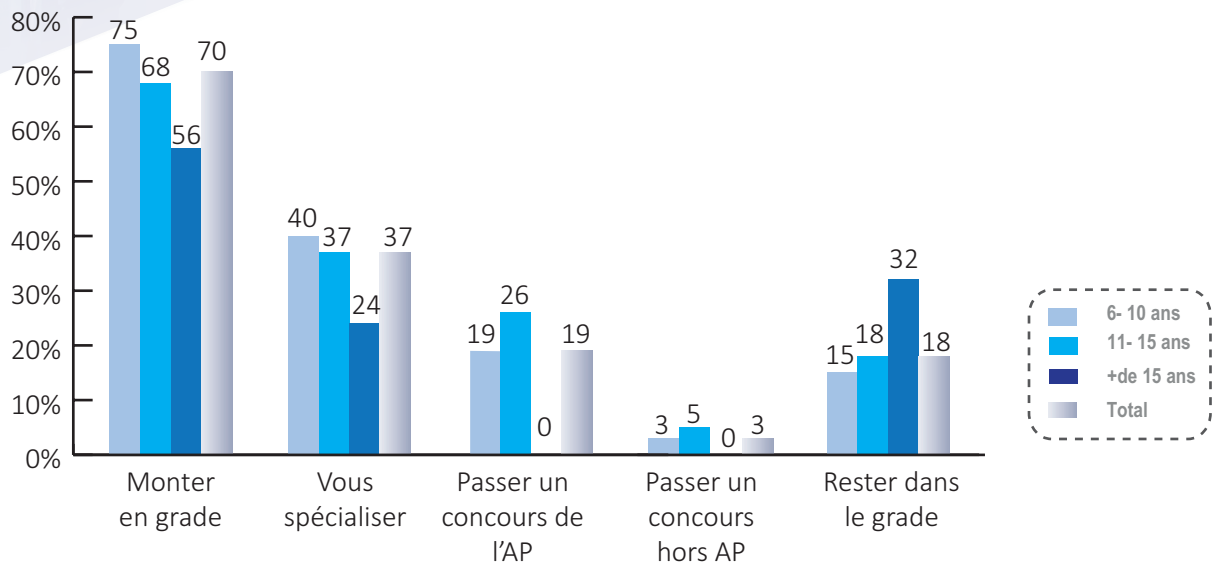
<sup>1</sup> La validation de cette hypothèse nécessiterait cependant une comparaison avec la situation matrimoniale du corps des surveillants duquel proviennent les premiers surveillants.

Graphique 5 : Exercice d'une fonction d'encadrement – Proportions

2 élèves sur 3 ont déjà occupé au moins une fonction d'encadrement, qu'elle soit professionnelle ou associative, et ce, indifféremment de leur ancienneté dans l'administration pénitentiaire ou de leur âge. En revanche, ils n'ont, pour la plupart, jamais occupé un poste spécialisé en tant que surveillant. Seuls 12% ont exercé une activité de monitorat au cours de leur carrière et 19% ont été affectés sur un poste spécialisé (Greffé, CLI, Service des agents, etc.).



Graphique 6 : Perspectives professionnelles selon l'ancienneté – Proportions



9 élèves sur 10 ont intégré la formation via le concours interne et 1 sur 10 par l'inscription sur liste d'aptitude. L'inscription au concours est principalement motivée par la volonté d'exercer une fonction d'encadrement (80% des répondants) mais également par l'attrait du salaire (63%). Toutefois, d'autres motivations, librement citées par les élèves, ont été avancées. L'évolution de carrière, la diversification des missions, l'amélioration de la qualité et des conditions de travail, la perspective de la retraite et le besoin de reconnaissance sociale sont autant de facteurs nourrissant la volonté d'intégrer ce corps professionnel.

De ce fait, la majorité des répondants n'a candidaté qu'au seul concours de premier surveillant, s'inscrivant ainsi dans un projet clairement défini. Cependant, plus d'un quart des élèves (28%) ont passé au moins un autre concours dans l'année, principalement celui de lieutenant pénitentiaire. Si les trois quarts d'entre eux identifient le concours de premier surveillant comme leur premier choix, cette fonction semble davantage perçue comme une étape dans leur carrière professionnelle. En effet, interrogés sur leur perspective de car-

rière, 70% des élèves de la 22<sup>ème</sup> promotion ont déclaré souhaiter continuer à monter en grade. Quel que soit leur objectif, 37% des répondants envisagent également de se spécialiser et 19% pensent candidater à d'autres concours de l'administration pénitentiaire, à savoir formateur du personnel ou lieutenant pénitentiaire. Au moment de l'entrée en formation, seuls 18% prévoient de rester dans le grade de premier surveillant, une part qui s'accroît cependant avec l'ancienneté. En effet, les élèves exerçant leur fonction depuis plus de 15 ans sont surreprésentés de 14 points parmi les répondants souhaitant rester dans le grade de premier surveillant. Enfin, rares sont ceux qui envisagent de quitter leur administration d'origine.

La formation de premier surveillant semble donc être sollicitée par des agents souhaitant continuer à évoluer au sein de l'administration pénitentiaire, pour en graver les échelons hiérarchiques. Pour les élèves de plus de 15 ans d'ancienneté, accéder à ce grade relève également d'un positionnement stratégique permettant d'accroître le montant de leur pension de retraite.

## Graphique 7 : Les attentes vis-à-vis de la formation – Proportions



L'adaptation au poste est la première attente des élèves premiers surveillants, citée par 40% des répondants. Ces derniers souhaitent bénéficier d'une formation pratique, en lien direct avec les réalités du terrain, afin de les préparer au mieux à l'exercice de leurs nouvelles fonctions. Cette attente répond au souci d'être autonome et efficace dès les premiers jours de leur prise de poste, mais également au besoin de limiter les marges d'incertitude, sources de stress et de détérioration des conditions de travail. 32% des répondants attendent des enseignements ciblés, visant notamment l'apprentissage des techniques de management, le greffe, la réglementation en vigueur et l'exécution des formalités administratives. 10% souhaitent disposer à la fin de la formation d'une vue d'ensemble du métier de premier surveillant, afin de connaître le rôle, les missions et les obligations dévolues à la fonction. Enfin, 8% des

élèves attendent des conseils sur le positionnement professionnel à adopter et 8% cherchent à développer leurs connaissances de manière générale.

Il est important de noter que ces attentes diffèrent significativement selon le profil des élèves, en particulier selon leur âge et leur ancienneté. L'accompagnement autour du positionnement professionnel et l'adaptation au poste sont davantage sollicités par les répondants dotés d'une plus faible ancienneté. À l'inverse, les agents exerçant leur fonction depuis plus de 15 ans sont largement surreprésentés parmi ceux considérant cette formation comme une opportunité d'enrichissement et d'épanouissement personnel.

### 22<sup>ème</sup> promotion de premiers surveillants pénitentiaires

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : valentine.auzanneau@justice.fr ; maud.aigle@justice.fr

AOÛT 2014

 OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Philippe POTTIER - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Maud AIGLE, Valentine AUZANNEAU

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

